

OBJET :	U-MAN [Paie] - Informations juin 2021	
DESTINATAIRE :	Service PAIE	
DATE :	18 juin 2021	Nombres de pages : 2

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer des principales améliorations et changements apportés à votre logiciel U-MAN [Paie] à compter du **1^{er} juin 2021**.

1 – Liste de salariés CRPCEN

Un nouvel état spécifique à la CRPCEN sera disponible à partir de juillet 2021. Il regroupera l'ensemble des salariés affiliés à la CRPCEN. Il sera accessible en sélectionnant, depuis l'écran de navigation, "**Consultation / Etats**" puis "**Liste des salariés CRPCEN**".

Autres états

- Liste des salariés
- Liste des salariés CRPCEN
- État des congés/RTT

LISTE DES SALARIÉS CRPCEN

JUIN 2021

Bureau principal

Office 99001 (99001)

Nombre de salariés : 13

Matricule	Nom usuel	Prénom	Adresse	CP	Ville	Date de naissance	Lieu de naissance	Numéro CRPCEN	Date d'entrée dans la branche	Date d'entrée dans l'office	Code	Classification	Fonction
001	CADRE	Kim	8 bis rue du 8 Mai 1945 et du 14 juillet 1789	59500	DOUAI	14/01/1989	MARSEILLE	4082680	07/11/2014	07/11/2014	C1	Cadres	Notaire
032	DECEMBRE	Jehan	35 avenue des choses	19500	JUGEALS	23/09/1988	AMAGNEY			01/12/2018	C1	Cadres	Notaire

2 – Modification du bulletin en mode simulation

Afin d'éviter toute ambiguïté dans la délivrance de bulletin de paie de salariés créés en mode simulation, nous en avons amélioré la présentation.

- La mention "simulation" barre les bulletins de paie simplifié et classique
- Les dates et mode de paiement ont été supprimés.
- Le montant du net à payer avant impôts est matérialisé

Collectes et contributions sociales	Base	Taux social	Part salarié	Part employeur
SANTÉ				
Sécurité sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	3 155,00	13,03	411,10	747,74
Complémentaire Santé				24,93
ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES				28,40
FAMILLE - SÉCURITÉ SOCIALE				108,85
ASSURANCE CHÔMAGE				127,78
Chômage				70,33
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				
CSG non imposable à l'impôt sur le revenu	3 124,72	6,80	212,48	
CSG/RDS imposable à l'impôt sur le revenu	3 124,72	2,90	90,81	
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS			714,19	1 108,05
TOTAL			714,19	1 108,05
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU				€ 2 440,81
<i>Dont réduction de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie</i>				€ 41,53
Impôt sur le revenu				
	Base	Taux non personnalisé	Montant	
Impôt sur le revenu prélevé à la source	2 531,42	7,50	189,98	
Net à payer				€ 2 250,95

3 – Commentaires sur le bulletin

La zone de saisie du commentaire sur le bulletin a été revue ; il est désormais possible de compléter un commentaire déjà existant, issu d'un commentaire par défaut.

Depuis, la consultation du bulletin, après avoir sélectionné le salarié concerné, cliquez sur l'icone à droite du champ.

Commentaire

Celui-ci s'éditera sur le bulletin de salaire à la suite du commentaire par défaut.

4 – Actions groupées

La saisie de commentaires a été rajoutée à la liste des actions "groupées" disponibles depuis la consultation des bulletins :

Bulletins	
0 / 26	   

Salariés	
Recherche...	
Matr.	Salarié
<input checked="" type="checkbox"/>	1 AUBERT LISIANE
<input checked="" type="checkbox"/>	135 BERTRAND CLAIRE

Vous disposez dorénavant de plusieurs fonctionnalités qui s'appliquent à tout ou partie des salariés sélectionnés et permettent :



D'ajouter le même commentaire sur le bulletin de paie.



De modifier la date de règlement, saisie par défaut dans l'onglet "bulletin" de l'outil de paramétrage. Cette fonctionnalité est pratique pour modifier ponctuellement la date de versement pour un plusieurs salariés, en cas de départ par exemple.



D'imprimer les bulletins simplifiés, ou complémentaire



De valider ou d'invalider les bulletins sélectionnés

Notre Support Client reste à votre disposition pour toute question au 0 806 110 421.

Service client
Groupe FICHORGA / PMS JURIS